

Compte-rendu de la Conférence nationale restreinte des retraités du SNTRS-CGT du 13 octobre 2009.

Au SNTRS, quand un syndiqué prend sa retraite il peut rester dans la section de son ancien lieu de travail ou demander à faire partie de la section nationale des retraités. Pour améliorer l'activité syndicale des retraités et la prise en compte de leurs revendications spécifiques, il a été décidé au Congrès du SNTRS de 2005 qu'une conférence nationale restreinte des retraités se tiendrait chaque année, conférence réunissant les membres du bureau national du SNTRS, les membres du bureau de la section nationale des retraités et les correspondants représentant les retraités des sections locales. La 3^{ème} conférence a eu lieu le 13 octobre 2009, au siège du SNTRS, à Villejuif.

L'ordre du jour comportait les sujets suivants :

Le point sur les réformes dans les EPST et l'enseignement supérieur.

Rapports d'activité des correspondants et de la section nationale.

Les retraités dans la CGT d'aujourd'hui et dans la perspective du 49^{ème} Congrès de la CGT.

Continuité syndicale et amélioration de l'activité syndicale des retraités.

1 : Le point sur les réformes dans les EPST et l'enseignement supérieur.

(par Michel Pierre, secrétaire adjoint du bureau national du SNTRS)

Au cours du 1^{er} semestre 2009 les personnels des EPST (CNRS, INSERM, INRIA...) et des Universités ont commencé à ressentir dans leur quotidien la gravité des conséquences de l'application de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) qui instaure l'autonomie et la mise en concurrence des universités. Ils se sont mobilisés massivement pour lutter contre les réformes en cours d'élaboration dans la foulée de la LRU et ont participé nombreux aux actions de riposte dans lesquelles le SNTRS s'est beaucoup investi. Au CNRS le gouvernement a tenté de faire passer en forces la réforme du décret organique et un contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour 2009-2013 afin de soumettre toujours plus les forces intellectuelles de notre pays au service du capital. Les luttes ont permis d'obtenir que l'emploi dans toutes les catégories soit maintenu pour 2010 et 2011 et de préserver un minimum de représentants des personnels dans les nouvelles instances du CNRS. Mais le COM (sans les moyens...) vient d'être signé entre le CNRS et l'Etat à peu près tel qu'il avait été pensé par le gouvernement, tandis que le nouveau décret qui transforme le CNRS en une fédération d'instituts va bientôt paraître (ndlr : il est paru le 2 novembre 2009). Ce qui est déjà bien en cours et mal vécu, c'est le transfert de la gestion administrative des unités mixtes de recherche (UMR) aux universités qui les hébergent.

Depuis 2007, les 10 campus et une quinzaine de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de France avec leur établissement public de coopération scientifique (EPCS) - où siègent universités, grandes écoles, organismes de recherches- se mettent en place. Le gouvernement donne également son aval à la création de superstructures nationales dans les domaines de la santé (Alliance pour les sciences du vivant et de la santé), de l'agroalimentaire (Consortium de l'agroalimentaire) et de l'informatique (Alliance du numérique). Le but de cette vaste restructuration de l'enseignement et de la recherche publique est de les soumettre prioritairement aux exigences économiques régionales et nationales.

Ces nouvelles structures vont travailler en liaison avec l'ANR (Agence nationale de la recherche), dotée de moyens énormes, qui sévit depuis 2005 pour lancer des appels d'offres sur programmes de recherches prioritaires. Cette « recherche » sur programmes à court terme a engendré une augmentation de la précarité de l'emploi et un changement complet des métiers de la recherche. Sans compter les doctorants, il y avait déjà 6500 CDD au CNRS en 2007 et en 2008 ils étaient 7200 dont un grand nombre payés par des contrats avec l'ANR. Les précaires sont tellement « reconnus » par le CNRS qu'il leur a accordé des instances représentatives ; les candidats du SNTRS sont arrivés en tête aux élections pour les CAP de « non-titulaires ». Les acteurs de la recherche perdent de plus en plus la maîtrise de leurs sujets de recherches. Leur évaluation est faite par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), parfois en contradiction avec

l'avis du Comité national du CNRS, le plus souvent sur des critères quantitatifs (nombre de brevets, nombre de publications et il est question d'y ajouter une évaluation coût versus performance). Il y a une volonté des directions d'individualiser salaires, promotions et primes pour mettre les personnels en compétition. Cet été, l'annonce de la création d'une prime d'excellence scientifique (PES) de 3500 à 15000€ pour les chercheurs qui feront 1/3 de temps d'enseignement a déclenché un tollé dans la communauté scientifique : ces mesures vont à l'encontre de la nécessaire collaboration entre individus, entre équipes pour faire progresser les connaissances. Une motion contre cette PES a été votée par 37 des 41 présidents de sections du Comité national qui ont refusé de définir des critères d'attribution. La modulation de la prime pour participation à la recherche (PPRS) selon le « mérite » revient au goût du jour et est déjà en œuvre à l'INRETS.

Le SNTRS continuera sans relâche à assumer ses responsabilités auprès des personnels pour organiser les luttes pour la défense de l'emploi stable, de la démocratie dans les instances d'évaluation et d'attribution de moyens et contre la dégradation des conditions de travail. Mais le rapport de forces vis-à-vis des directions ne pourra basculer que si les personnels se mobilisent et comprennent la nécessité de se syndiquer.

De nombreuses questions ont été posées à Michel Pierre, prouvant si besoin était, que les retraités sont toujours à l'écoute de ce qui se passe dans la Recherche et les Universités.

2 : Rapports d'activité des correspondants et de la section nationale

Les résumés de ces rapports pourront paraître un peu secs, répétitifs et dénués d'intérêt à certains ; ils donnent cependant une vision globale de la répartition des retraités syndiqués au SNTRS et c'est sur cette base que doivent se construire les solutions pour améliorer leur participation à l'activité syndicale. Sur les 303 retraités adhérents au SNTRS, 211 sont dans les sections locales et 92 à la section nationale des retraités (juin 2009).

Les retraités syndiqués des sections locales

Lille: 4 retraités syndiqués.

Gérard Ponchel, correspondant, a envoyé un rapport d'activités qui fait état des conflits entre les différents syndicats CGT sur le campus de l'Université de Lille (USTL) pour les champs de syndicalisation et pour l'occupation des locaux de la Maison d'activités syndicales et sociales. En mai 2009 des syndiqués de la CGT du campus, en concertation avec la FERC Sup, la FERC CGT et l'UD CGT du Nord, ont organisé un congrès d'établissement CGT pour tenter de sortir de cette crise . Michel Pierre a ajouté qu'il suit ce qui se passe à Lille.

Strasbourg : 15 retraités syndiqués.

Jean Samuel, correspondant, a envoyé un rapport d'activités sur ce qui a été fait en direction des retraitables et des retraités : emails, invitations aux AG de section, invitations à des réunions pour les retraités ; mais les retraités, bien que convaincus qu'il faut rester syndiqués à la retraite, ne participent pas à l'activité syndicale.

Orsay : 27 retraités syndiqués.

Gérard Mandville, correspondant présent, est aussi à l'USR de l'Essonne et à la CE de la FERC. Les retraités de sa section sont invités à une réunion annuelle (6 à 7 présents). Les sujets abordés tournent autour du pouvoir d'achat, de la santé et de la dépendance. Le renouvellement de l'abonnement à « Vie Nouvelle » est l'occasion de contacts téléphoniques avec chacun.

Paris : 33 retraités syndiqués dans les sections parisiennes.

Irène Fournier (section Pouchet- ex IRESCO), présente, continue ses activités au CLAS. Elle est aussi au CA du CNAS. Les retraités sont abonnés à Vie Nouvelle par la section

Annick Chestier qui s'était proposé comme correspondante des retraités de la section de Jussieu ne peut plus assumer cette fonction

Nantes : 4 retraités syndiqués.

Joseph Creuzen qui a de graves problèmes de santé ne souhaite plus être correspondant. Il nous conseille de contacter la section de Nantes pour trouver quelqu'un qui puisse le remplacer. Françoise Cornière, membre du bureau de la section nationale, va s'en occuper.

Lyon : 14 retraités syndiqués.

Cette section, endeuillée deux fois au cours de la période récente, n'a pas de correspondant. Hervé Trullard, membre du bureau de la section nationale, va prendre contact avec Bernard Blanc.

Limousin : 3 retraités syndiqués.

Hervé Trullard se propose pour être correspondant de sa région qui n'a pas de section du SNTRS. Il a déjà pris contact avec les 2 autres retraités qui sont toujours motivés pour participer aux actions syndicales départementales.

Grenoble : 18 retraités syndiqués.

Joël Choisy, correspondant, milite aussi à l'UD de l'Isère et à la CE de la FERC. Il constate, lui aussi, que les retraités du SNTRS de sa section ne participent pas ou peu aux réunions auxquelles ils sont invités. Il nous a déjà fait part de son point de vue sur l'organisation des retraités dans le SNTRS lors de la précédente conférence et dans une tribune libre du BRS.

Bordeaux : 11 retraités syndiqués.

Jacques Audin, correspondant, s'est beaucoup investi dans les stages de formation syndicale organisés par le SNTRS.

Toulouse : 15 retraités syndiqués.

André Clerc, correspondant, très actif au CAES, a depuis peu de graves problèmes de santé.

Montpellier : 5 retraités syndiqués.

André Allegret, correspondant présent, milite au bureau de sa section et au bureau du CLAS ; il est aussi élu à la CE du SNTRS et secrétaire du CRAS (CAES régional). Il s'est de plus beaucoup investi dans l'organisation des stages de formation syndicale du SNTRS.

Marseille et Aix : 17 retraités syndiqués.

Anne-Marie Lakota était correspondante des retraités de cette section. Elle a encore organisé 2 réunions avant l'été 2009, avec une bonne participation, mais elle souhaite vraiment passer le relais. Antoine Garaud et Charles Mariani qui a assuré de façon assidue des cours de formation syndicale l'ont secondée ces derniers temps mais Charles Mariani vient de s'installer en Corse. Antoine Garaud va-t-il accepter d'être le correspondant de ce groupe de retraités syndiqués parmi les plus actifs du SNTRS ?

Les retraités syndiqués de la section nationale

Sur les 92 adhérents de la section nationale, 61 résident en Ile de France et 31 en province.

Le bureau de la section se réunit une fois par mois à Villejuif. Des AG de section sont convoquées deux fois par an, mais la participation des adhérents est faible. En février 2009 Catherine Deschatrette a remplacé Jeannine Gruselle au poste de secrétaire et Andrée Druilhe est toujours trésorière. Trois membres du bureau, Jeannine Gruselle, Annie Gutnic et Anita Prigent sont à la CE du SNTRS élue en décembre 2009, et trois sont à la CE de l'UFR de la FERC : Alfred Gabison, Jeannine Gruselle et Anita Prigent. Ce bureau paraît très dynamique, mais Anita Prigent nous annonce aujourd'hui qu'elle se retire de toutes les instances syndicales nationales ; nous la remercions ici pour tout le travail qu'elle a accompli avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie. Elle continuera à militer à l'Union locale CGT proche de son domicile. Annie Gutnic qui venait de nous rejoindre au bureau est gravement malade et doit s'occuper en priorité de sa santé. Ainsi nos forces militantes se trouvent soudain affaiblies et nous cherchons des renforts.

En 2009, le bureau s'est occupé de recruter de nouveaux abonnés à « Vie Nouvelle », bimestriel des retraités de la CGT, sans trop de succès. Les démarches entreprises pour que les retraités du SNTRS reçoivent à leur domicile « Ensemble », le mensuel des adhérents de la CGT auquel tout adhérent a droit, n'ont toujours pas abouti. Au milieu des manifestations du premier semestre, nous avons étudié et débattu les documents préparatoires du Congrès de l'UGFF et un membre du bureau, Françoise Cornière, a été déléguée à ce Congrès par la CE du SNTRS. Les adhérents de la section ont été régulièrement informés des manifestations régionales et nationales par envoi des tracts

d'appel et ils ont été sollicités pour la signature de la pétition sur la santé ainsi que pour la votation citoyenne pour la Poste. Il ne nous est pas possible d'évaluer l'impact de ces actions.

Pour arriver au nombre total de 303 retraités syndiqués, il faut ajouter aux 258 dont il vient d'être question, une petite cinquantaine d'adhérents qui sont apparemment dans des situations très isolées. Nous devons nous préoccuper de ces adhérents.

En conclusion sur ce sujet, il est évident que la plupart des correspondants et des membres du bureau de la section nationale sont très actifs à l'intérieur de la CGT et dans la vie citoyenne. Les efforts accomplis pour impliquer plus d'adhérents dans ces activités sont continus, mais il n'y a pas beaucoup de retour. Au fil des ans les retraités se détachent peu à peu de leur profession, de leur lieu de travail, et puis beaucoup doivent s'occuper de leurs petits-enfants, de leurs parents, ou encore de la santé d'un conjoint ou de la leur. Ils aimeraient bien avoir du temps pour militer mais ce n'est plus une priorité.

3 : Les retraités dans la CGT aujourd'hui et dans la perspective du 49^{ème} Congrès de la CGT (par Jeannine Gruselle du bureau de la section nationale des retraités)

Dans la CGT d'aujourd'hui, au 1^{er} niveau, celui de l'adhérent, chaque syndicat, chaque union de syndicats, organise « ses » retraités comme il l'entend. Par exemple au SNTRS, nous avons une section nationale des retraités, mais les camarades peuvent rester dans leur section locale, et dans les deux cas les retraités peuvent être élus à la CE du SNTRS. Parallèlement, des syndiqués se retrouvent dans les Unions locales (UL) individuellement ou parce que leur section ou leur syndicat a des rapports étroits avec l'UL. Ils peuvent même constituer un « collectif » interprofessionnel de retraités. Au 2^{ème} niveau, chaque syndicat (ou Union de Syndicats) doit présenter des candidats à la CE de l'Union Fédérale des Retraités de sa fédération (UFR de la FERC pour le SNTRS) et chaque UL présente des candidats à la CE de l'Union Syndicale des Retraités (USR) de son département.

Au 3^{ème} niveau, le niveau national, chaque CE d'UFR ou d'USR désigne un ou des candidats à la CE de l'Union Confédérale des Retraités (UCR).

Qu'en est-il de l'organisation des retraités dans le document d'orientation et les résolutions préparatoires au 49^{ème} Congrès de la CGT ? Les points 128 et 129 de la partie III de ce document (Des modes d'organisation pour la syndicalisation du plus grand nombre de salariés) ainsi que les résolutions 4, 5, 6 concernent plus précisément l'organisation des retraités dans la CGT. Avant de vous en parler, je vous présente les objectifs généraux proposés par la direction confédérale dans le document :

- Syndicaliser pour développer le rapport des forces, en particulier dans les secteurs en croissance d'emplois qui restent ceux où la syndicalisation est la plus faible ;
- Devenir un syndicalisme d'adhérents reposant sur une vie syndicale active et démocratique permettant à chaque syndiqué d'être pleinement impliqué dans l'organisation ;
- Conquérir le Nouveau Statut du Travail Salarié (un socle commun de droits individuels transférables et garantis qui pourrait se construire à partir de convergences des conventions collectives).

Pour avancer par rapport à ces trois objectifs centraux, l'accent est mis sur **le territoire** qui est qualifié de lieu de la proximité, de la solidarité entre les professions, de lieu de l'articulation des diversités, de lieu de la solidarité entre actifs à statuts précaires, CDD, intérimaires, privés d'emploi mais aussi de lieu de la solidarité entre actifs et retraités, de lieu d'articulation entre lieu de travail et lieu de vie, de lieu des réalités politiques, administratives, économiques. L'entreprise serait devenue une entité instable qui ne pourrait plus constituer l'assise unique des syndicats ; il faudrait donc donner toute sa place à la dimension territoriale dans la reconquête du salariat. L'objectif n'est pas simplement que les syndiqués isolés trouvent un syndicat d'accueil, il faudrait réorganiser l'ensemble des actifs, précaires, privés d'emplois et retraités sur des besoins élargis (santé, transports, logement...) par rapport à l'entreprise. Fédérations, UL et syndicats nationaux doivent réfléchir rapidement à leur périmètre de syndicalisation et à leur rôle. La Confédération propose de

mettre à l'ordre du jour de son 50^{ème} Congrès les modifications statutaires appropriées. C'est dans ce cadre que la question de l'organisation des retraités est posée aux points III, 128 et 129. Il y est constaté que beaucoup de retraités syndiqués dépendent de secteurs professionnels adossés à des statuts particuliers (Poste, Cheminots...), mais que l'ensemble des retraités ont plutôt des revendications territoriales et nationales concernant leurs conditions de vie. L'organisation territoriale des syndiqués permettrait d'être au plus près de tous les retraités pour construire et défendre leurs revendications et faire émerger les convergences nécessaires entre générations. Il faudrait aussi parler de la proposition de Maison commune des régimes de retraite qui figure dans la résolution 1, partie I, 138, mais c'est un autre débat.

Cet exposé a été suivi d'une vive et longue discussion qui n'était qu'un préambule aux débats sur le document d'orientation prévus dans les sections du SNTRS. Certains points ont fait l'unanimité des participants : la CGT doit faire des efforts sur la syndicalisation ; elle doit aussi partout dénoncer la précarité et s'organiser face à cette « organisation du travail » voulue par le patronat. Les divergences portaient sur la territorialisation de l'activité syndicale. Certains pensent que l'entreprise, lieu du travail, doit rester le site principal de syndicalisation, d'autres qu'il serait peut-être souhaitable que l'activité syndicale soit organisée au niveau du territoire pour les actifs à statuts précaires, les CDD, les intérimaires, les privés d'emploi et surtout pour les retraités. Et puis, il y a ceux qui trouvent que la CGT doit avant tout faire preuve de souplesse et de tolérance dans l'organisation des syndiqués. La solution ne serait-elle pas d'aider les syndicats à se construire là où il y a des luttes et des revendications et de voir au fur et à mesure comment tout cela s'articule pour impulser la solidarité et les actions ?

4 : Continuité syndicale et amélioration de l'activité syndicale des retraités du SNTRS.

Informations syndicales des adhérents :

Il faut continuer à proposer « Vie Nouvelle » aux nouveaux retraités.

Le problème d'incompatibilité de logiciels qui empêche d'adresser « Ensemble, la CGT » au domicile de chaque adhérent du SNTRS depuis sa création doit être enfin résolu (en octobre 2009 sortait le N°21).

Nous avons tenté de définir quelques règles pour la rubrique « retraités » du nouveau site Internet du SNTRS tenue par André Allegret. Elle doit donner des informations aux adhérents comme aux non-adhérents, c'est-à-dire que seuls des documents à vocation publique doivent y figurer. Elle ne peut en aucun cas devenir une tribune libre. Nous devons nous saisir de ce nouvel outil pour informer mieux et plus rapidement. Parallèlement, il faudrait pouvoir évaluer l'évolution de la fréquentation de cette rubrique.

Relations correspondants et bureau de la section nationale :

Nous devons considérer les communications entre correspondants et bureau de la section nationale des retraités comme un réseau avec des échanges fréquents et dans toutes les directions. Les adhérents retraités sont pour la plupart très attachés à leur appartenance au SNTRS et à la CGT. Il faut se préoccuper de trouver des correspondants en fonction de la répartition des retraités syndiqués du SNTRS dans l'hexagone, que ce soit dans les régions avec des sections du SNTRS (Nantes, Lyon) ou dans les régions sans section. Quand ce réseau fonctionnera, nous arriverons peut-être à avoir une expression forte de l'ensemble des retraités du SNTRS, et le malentendu d'une expression dominante de la section nationale se dissipera de facto.

Continuité syndicale :

Elle est plus que jamais à l'ordre du jour ; au cours des 2 ou 3 prochaines années entre 100 et 200 syndiqués du SNTRS partiront en retraite. Comme elle l'a déjà été fait plusieurs fois, la section nationale va se charger de contacter les secrétaires et aussi les trésoriers de toutes les sections pour leur rappeler qu'ils doivent encourager ceux qui annoncent qu'ils vont bientôt partir en retraite à rester syndiqués à la CGT. Les correspondants doivent aussi s'assurer que le message est bien passé. Nous utiliserons tous les outils mis à notre disposition par le SNTRS (site Internet, SNTRS Info et BRS) pour informer les actifs retraitables de la nécessité d'être syndiqué à la retraite.